



RÉFAM

*Centre de Recherche, d'Évaluation
et de Formation à l'Allaitement Maternel*

Pratique du consultant en lactation
et
préparation à l'examen international IBLCE
Sessions de 2019-2020
Paris et Montpellier

Le CREFAM, Centre de Recherche, d'Évaluation et de Formation à l'Allaitement Maternel :

- ✓ est un organisme de formation continue enregistré sous le n° de déclaration d'existence 11 94 08175 94 auprès du préfet de région d'Île-de-France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État ;
- ✓ est reconnu organisme de DPC, enregistré auprès de l'Agence nationale du DPC (Développement Professionnel Continu)¹ ;
- ✓ est déclaré référençable dans le Datadock.

Notre domaine :

- ✓ Préparation des personnes ayant une expérience d'accompagnement dans le domaine de l'allaitement maternel, à l'**examen international organisé par IBLCE**² (organisme d'accréditation des IBCLC³).
- ✓ Organisation des formations de façon à permettre aux participants d'acquérir un ensemble de connaissances et compétences nécessaires à la **pratique d'un consultant en lactation IBCLC chevronné**, au-delà des minima requis pour l'examen.
- ✓ Organisation de **formations spécialisées** permettant d'approfondir des domaines essentiels à l'accompagnement des familles autour de l'allaitement maternel.

**Contribuer à l'évaluation
des pratiques
professionnelles en
matière d'allaitement**

**Offrir des outils pour
l'amélioration des
savoirs et savoir-faire**



**Proposer aux professionnels
de renforcer leurs
compétences relationnelles
pour soutenir les familles**

**Permettre et valoriser
la recherche sur
l'allaitement maternel
en France**

¹<https://www.ogdpc.fr/>

²IBLCE : International Board Lactation Consultant Examiners : comité international de certification des consultants en lactation.

³International Board Certified Lactation Consultant : consultant certifié par l'examen organisé par IBLCE.

Présentation de la formation	2
Public concerné.....	2
Travail personnel.....	2
Entraînement à l'examen	2
Documents complémentaires	3
Mémoire.....	3
Stages pratiques	3
Groupes de soutien	4
Modalités pratiques.....	4
Coût de la formation	4
Pour plus d'information.....	4
Programme de la formation.....	5
Dates des modules de formation	7
Demande d'inscription	8
Informations sur l'examen de consultant en lactation IBCLC.....	11
Critères d'admissibilité à l'examen de consultant en lactation IBCLC	11
Calcul du nombre d'heures de pratique clinique spécifique pour l'examen.....	12
S'informer auprès de IBLCE.....	12

Présentation de la formation

Public concerné

- ✓ Candidat admissible à l'examen IBLCE souhaitant approfondir ses compétences.
- ✓ Professionnel ayant suivi une formation à la lactation humaine ou à l'allaitement maternel souhaitant se présenter à l'examen IBLCE en ayant approfondi sa pratique d'accompagnement de l'allaitement.
- ✓ Consultant IBCLC souhaitant mettre à jour ses connaissances.

Le CREFAM se réserve le droit d'accepter des personnes ne répondant pas strictement à ces conditions sur examen du dossier (motivation, expérience et projet professionnel).

Travail personnel

Entre les modules, le stagiaire étudie les documents complémentaires d'enseignement. Ceux-ci préparent et complètent les sessions de formation. Une liste d'ouvrages et revues spécialisés est également fournie.

Entraînement à l'examen

L'examen international se déroulant sur ordinateur en France, les stagiaires s'entraînent avec des questions posées à distance entre chaque module. Une correction détaillée est proposée au module suivant. Un examen blanc de 175 questions à choix multiples est proposé avant le dernier module (100 questions s'appuient sur un support photographique fourni).

Documents complémentaires

Pour chaque thème abordé au cours de la formation, des supports sont fournis, transmis par courriel ou à consulter dans la webographie* du CREFAM. Ils permettent aux stagiaires de disposer d'une synthèse en français sur :

- ✓ les connaissances actuelles fondées sur les preuves,
- ✓ les questions qui font l'objet de controverses dans le milieu scientifique,
- ✓ les pratiques qui sont jugées efficaces sur des considérations empiriques quand les études sur un sujet particulier sont insuffisantes ou absentes.

Ces documents sont fournis avec une bibliographie détaillée. Pendant les sessions, les références des sites internet, des revues de presse et des revues scientifiques de qualité sont indiquées pour encourager les futurs consultants à organiser leur veille documentaire.

La documentation est mise à jour en fonction des publications scientifiques et des connaissances requises par la profession telles qu'elles sont notamment énoncées dans le Core Curriculum for Interdisciplinary Lactation Care. (ILCA, Jones and Bartlett Publishers, 4th edition, 2019 – 538 pages).

Ces documents sont la propriété exclusive du CREFAM, ils sont strictement soumis au copyright et ne peuvent être transmis ou copiés sans l'autorisation du formateur référent.

* : <http://www.crefam.com/webographie.php>

Mémoire

Le CREFAM propose à tous les stagiaires de réaliser un mémoire sur un thème lié à l'allaitement maternel. Pour ce travail optionnel, un accompagnement particulier est proposé : réflexion en groupe sur les méthodes de travail pour le choix du sujet et l'avancement du mémoire, entretien(s) individuel(s) pour chaque stagiaire lors du suivi et aide à la présentation publique du mémoire.

Au cours des modules, des rendez-vous de suivi sont proposés en dehors des horaires de la formation en groupe. Entre les modules, le suivi par téléphone ou e-mail est assuré.

Si le stagiaire choisit de rédiger un article, la formatrice peut aider à la soumission de celui-ci aux comités de lecture des revues spécialisées pertinentes.

De nombreux stagiaires réalisent un mémoire portant sur leur projet professionnel de futur consultant en lactation. Pour certains sujets, plusieurs stagiaires peuvent s'associer pour effectuer ce travail en commun.

Pour voir des exemples de mémoires du CREFAM : <http://www.crefam.com/memoires.php>

Stages pratiques

Le stagiaire réalise plusieurs stages d'observation pour une durée cumulée d'au moins 40 heures dans des structures autres que celles dans lesquelles il travaille habituellement.

Il s'agit principalement de :

- ✓ Services de maternité, de pédiatrie ou de PMI dans lesquels exerce un consultant IBCLC,
- ✓ Consultations d'allaitement menées dans un cadre libéral par un consultant IBCLC.

Le CREFAM met à la disposition du stagiaire un annuaire de maîtres de stage.

À l'issue d'un stage, un certificat est établi par le consultant IBCLC qui accompagne le stagiaire.

Un court rapport est rédigé par le stagiaire sur trois observations effectuées au cours de l'ensemble de ses stages.

Groupes de soutien

Le stagiaire participe au moins à 4 heures de réunions de groupes de soutien de mère à mère. Une attestation pour le CREFAM est établie par la personne animant la réunion.

Ces réunions permettent au stagiaire de prendre contact avec toutes les associations de soutien existant dans sa région en vue d'établir son futur réseau professionnel.

Modalités pratiques

Chaque groupe est constitué de 12 à 16 personnes et est accompagné par un formateur référent.

La durée de la formation en « présentiel » est de 194 heures. Ces heures sont réparties sur 28 jours regroupés le plus souvent en cinq modules de 5 jours et un module de 3 jours.

S'y ajoutent les 44 heures de stage, les heures consacrées à l'accompagnement de la rédaction du mémoire et les heures de travail sur la plateforme de formation à distance du CREFAM. L'ensemble de la formation se déroule sur une période d'un an environ.

Chaque année, plusieurs formations commencent en région parisienne et à Montpellier.

Des formations sont également organisées dans les régions en fonction des demandes.

Coût de la formation

✓ En individuel : 3780 € (soit 135 € par jour)

✓ Prise en charge par l'employeur ou autre financement : 4200 € (soit 150 € par jour)

Ces prix ne comprennent pas les frais d'hébergement et d'assurance, les frais de littérature spécialisée et d'inscription à l'examen. (Pour information, les droits d'inscription à l'examen - à régler à IBLCE - se montaient à 660 USD pour l'examen de 2018.)

Aucun frais n'est demandé pour l'inscription à la formation.

Le règlement se fait habituellement après chaque module au prorata du nombre de jours de celui-ci. Merci de prendre contact avec notre responsable administrative pour des modalités particulières de règlement.

Pour plus d'information

Formations de Paris et questions administratives : Marina Marengo

Tel : 01 46 72 90 94 ; courriel : secretariat.crefam@orange.fr

Formations de Montpellier : Danièle Bruguières

Tel : 06 62 00 88 46 ; courriel : crefam34@gmail.com

Programme de la formation

Le programme de la formation correspond aux critères demandés par la profession et l'IBLCE, et prépare à l'examen organisé chaque année par ce dernier. Il est ajusté pour intégrer les nouveautés. S'y ajoutent les données pertinentes pour les consultants en lactation IBCLC exerçant en France.

Décrire l'anatomie et la psychophysiologie de la mère et de l'enfant en rapport avec l'allaitement maternel

- ✓ Anatomie du sein et physiologie de la lactation
- ✓ Insuffisance de la lactation
- ✓ Anatomie de l'enfant et physiologie de la succion
- ✓ Aspects psychologiques de l'allaitement
- ✓ Création du lien mère-enfant
- ✓ Examen des seins et de l'enfant

Décrire la spécificité biologique du lait maternel et les effets de l'utilisation de substituts sur la santé de la mère et de l'enfant

- ✓ Aspects nutritionnels et protecteurs du colostrum et du lait maternel au cours de la lactation – Substituts du lait maternel et effets liés à leur utilisation
- ✓ Expression, traitement et conservation du lait maternel
- ✓ Contre-indications de l'allaitement maternel
- ✓ Législation du don de lait maternel et les lactariums - don de lait informel

Préparer l'allaitement en période prénatale

- ✓ Aspects culturels : l'allaitement en Occident et ailleurs
- ✓ Préparation de la famille à l'allaitement, soutien à la parentalité et information de l'entourage
- ✓ Les seins pendant la grossesse

Accompagner le démarrage de l'allaitement maternel

- ✓ La première tétée
- ✓ La tétée efficace : positions, prise du sein
- ✓ Les premiers jours – Critères de surveillance de l'allaitement la première semaine
- ✓ Césarienne et analgésie
- ✓ Engorgement – Mamelons douloureux et crevasses
- ✓ Hypoglycémie et ictère banal du nouveau-né
- ✓ Prise de poids insuffisante – Les compléments
- ✓ États psychologiques de la mère en post-partum et pendant l'allaitement
- ✓ Pathologies périnatales maternelles et infantiles ayant un impact sur l'allaitement
- ✓ Préparer la sortie de la maternité

Accompagner l'allaitement maternel après le post-partum immédiat

- ✓ Prise de poids et croissance de l'enfant allaité
- ✓ Les rythmes et le sommeil de l'enfant pendant les premières années
- ✓ Suppléments (vitamines, minéraux) et diversification alimentaire
- ✓ Allaitement du bambin - Sevrages - Grève de la tétée
- ✓ Développement du nourrisson et de l'enfant
- ✓ Alimentation de la femme allaitant
- ✓ Fertilité, sexualité et contraception de la femme allaitant
- ✓ Travail et allaitement
- ✓ Co-allaitement
- ✓ Trop de lait et réflexe d'éjection trop fort
- ✓ Mastites aiguë et chronique, abcès, canal lactifère bouché, galactocèle
- ✓ Matériels autour de l'allaitement maternel et du petit enfant

Accompagner l'allaitement maternel en cas de circonstance particulière

- ✓ La succion perturbée
- ✓ Prématurité – Naissances multiples
- ✓ Ictères banals, ictères pathologiques et ictère au lait maternel
- ✓ Prise de poids lente ou insuffisante après la première semaine
- ✓ L'enfant malade ou handicapé - Mort subite et décès de l'enfant
- ✓ Mamelons : variations anatomiques
- ✓ Lésions cutanées du sein et du mamelon
- ✓ Chirurgies mammaires
- ✓ Douleurs mammaires (y compris vasospasme)
- ✓ Allaitement et médicaments, tabac, alcool, drogues, herbes médicinales, polluants
- ✓ Relactation et lactation induite
- ✓ Maladies aiguës et chroniques de la mère
- ✓ Populations vulnérables – Catastrophes naturelles et guerre

Pratiquer la relation d'aide en matière d'allaitement

- ✓ Les approches centrées sur la mère, l'enfant et l'entourage
- ✓ Aider la mère à avoir confiance en elle

Organiser sa pratique professionnelle et sa formation continue de consultant en lactation

- ✓ La consultation d'allaitement – Établir un dossier
- ✓ Les ressources et initiatives pour protéger, encourager et soutenir l'allaitement dans les communautés locale, régionale, nationale et internationale
- ✓ Organiser sa pratique professionnelle et sa formation continue
- ✓ Organiser la protection et le soutien de l'allaitement dans sa structure hospitalière
- ✓ Recherche qualitative et quantitative – lecture critique
- ✓ Éthique professionnelle

Les méthodes pédagogiques sont variées et choisies pour favoriser la participation.

Dates des modules de formation

Présentation à l'examen de 2020

Module n°	Formation au Kremlin-Bicêtre (94)	Formation à Montpellier (34)
1	du 16 au 20 septembre 2019	du 23 au 27 septembre 2019
2	du 18 au 22 novembre 2019	du 2 au 6 décembre 2019
3	du 20 au 24 janvier 2020	du 3 au 7 février 2020
4	du 9 au 13 mars 2020	du 23 au 27 mars 2020
5	du 8 au 12 juin 2020	du 25 au 29 mai 2020
6	du 7 au 9 septembre 2020	du 26 au 28 août 2020

Horaires de la formation :

- ✓ 9 h – 18 h du lundi au jeudi ;
- ✓ 9 h – 17 h 30 le vendredi.
- ✓ 2 h sont prévues pour le déjeuner et les pauses.

Ces horaires peuvent être légèrement ajustés par le groupe en début de formation. Pour le suivi de la formation et du travail de mémoire, des entretiens individuels sont à prévoir en sus.

Demande d'inscription

Je souhaite m'inscrire à la formation commençant le

à Paris

à Montpellier

1. Votre identité.

NOM :

Prénom :

Né(e) le à

Profession :

Établissement :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Courriel :

2. Coût de la formation et modalité des versements.

Ces prix ne comprennent pas les frais d'hébergement et d'assurance, les frais de littérature spécialisée et d'inscription à l'examen*.

✓ en individuel, coût de la formation : 3780 €

✓ prise en charge par l'employeur ou autre financement, coût de la formation : 4200 €

Le règlement se fait habituellement après chaque module au prorata du nombre de jours de celui-ci.

Si des modalités de facturation particulières sont souhaitées, merci de préciser ci-dessous. Celles-ci seront reprises dans le contrat ou la convention de formation.

* Pour information, les droits d'inscription à l'examen - à régler à IBLCE - se montaient à 660 USD pour l'examen de 2018.

3. Conditions d'accès à la formation. (merci de cocher ce qui s'applique)

- Je suis titulaire d'un diplôme de professionnel de santé reconnu par IBLCE et j'aurai en mars 2020 au moins 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation.
- Je ne suis pas dans les conditions ci-dessus et j'ai pris contact avec un responsable de l'IBLCE. Je joins si besoin le courrier d'acceptation.
- Je ne suis pas dans les conditions ci-dessus et j'ai pris contact avec un responsable du CREFAM.

4. Prise en charge de la formation. (merci de cocher ce qui s'applique)

- La formation est à ma charge. Je recevrai un contrat individuel de formation professionnelle en application des articles L6353-3 à 7 du Code du travail.
- La formation est prise en charge par mon employeur. Il recevra une convention de formation professionnelle en application des articles L6353-1 & 2 du Code du travail.

Mon employeur est (nom, adresse et cachet) :

.....
.....

Interlocuteur : Téléphone : Courriel :

- Autre financement : (précisez)

.....

5. Pièces à joindre à votre dossier.

- Curriculum-vitae (avec photographie)
- Lettre de motivation
- Formulaire « Calcul de votre total d'heures de pratique clinique spécifique (PCS) » complété
- Pour les candidats à l'examen : photocopie du (ou des) diplôme(s) ou certificat(s) qui vous permettent d'accéder à cette formation (ou attestations et documents correspondant à votre situation)

Fait à : Le :

Signature du/de la candidat/e

Signature du financeur

CALCUL DES HEURES DE PRATIQUE CLINIQUE EN LACTATION

Ce tableau vous permet de détailler votre expérience pratique de soutien à l'allaitement dans les 5 années précédant l'année d'inscription à l'examen d'IBLCE



Lieu d'exercice ou d'expérience

	Mois/année de début*	Mois/année de fin*	Nombre de semaines travaillées sur la période considérée (hors congés)	Nombre d'heures travaillées par semaine	Nombre total d'heures travaillées	% du temps consacré au soutien de la lactation et de l'allaitement (ne pas inclure le symbole %)	Nombre d'heures de pratique clinique spécifique
Hôpital XX - service de maternité	janv. 2011	déc. 2015	235	35	8225	30	2468

* au cours des 5 dernières années

Total du nombre d'heures de pratique clinique spécifique :

La ligne grisée est donnée en exemple, le pourcentage dépend de votre activité. Ne pas indiquer les décimales.

Informations sur l'examen de consultant en lactation IBCLC

L'examen se déroule chaque année début octobre et est organisé dans une structure mandatée par IBCLCE et équipée pour faire passer l'examen sur un ordinateur. Cette structure est, si possible, proche du lieu de résidence des candidats. Jusqu'ici, IBCLCE a fait appel aux centres Pearson Vue.

Les droits d'inscription à l'examen sont à la charge des candidats et à régler par carte bancaire internationale directement auprès de IBCLCE au moment de l'inscription en ligne. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le CREFAM.

Critères d'admissibilité à l'examen de consultant en lactation IBCLC

La compétence d'un(e) consultant(e) en lactation repose sur son habileté technique et son évaluation clinique, autant que sur ses connaissances.

Les critères d'admissibilité à l'examen, établis par l'IBCLCE, portent sur :

- ✓ les diplômes,
- ✓ le temps de formation spécialisée en allaitement,
- ✓ l'expérience pratique. Une expérience pratique approfondie d'accompagnement de l'allaitement est requise avant de se présenter à l'examen.

Tous les documents d'IBCLCE en français sont disponibles sur le site internet d'IBCLCE : <https://iblce.org/french-2/>

Le document de référence actuel peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://iblce.org/wp-content/uploads/2018/09/Candidate-Information-Guide-french.pdf>

Sur le plan international, 3 voies d'accès à l'examen ont été définies par IBCLCE. En France, seule la voie 1 est accessible actuellement aux candidats à l'examen.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de professionnel de santé tels que défini par l'HAS⁽¹⁾ et reconnu par IBCLCE⁽²⁾, ou bien, avoir l'arrière-plan de formation exigé⁽³⁾.
- ✓ Avoir participé à une formation sur l'allaitement couvrant toutes les disciplines et périodes du programme de l'examen. Cette formation d'au moins 90 h doit s'être déroulée dans les 5 années précédant immédiatement l'envoi du dossier de candidature à l'examen d'IBCLCE. La formation du CREFAM permet de remplir ce critère.
- ✓ Avoir comptabilisé au moins 1000 h de pratique clinique spécifique en lactation (PCS) effectuée dans un cadre supervisé dans les 5 années précédant l'envoi du dossier à l'IBCLCE.

(1) : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-06/ogro3_reco_delivrance_information_personne_etat_sante.pdf

(2) : https://iblce.org/wp-content/uploads/2018/08/2012_Nov_20_DOC_recognised-health-professions_FRENCH.pdf

(3) : Contacter la coordinatrice française de l'IBCLCE.

Calcul du nombre d'heures de pratique clinique spécifique pour l'examen

Période sur laquelle calculer son nombre d'heures de pratique clinique spécifique (PCS)

Les heures de PCS sont à calculer sur les 5 années précédant l'année de l'examen. L'IBLCE demande que les candidats puissent justifier d'au moins **1000 heures de PCS** sur cette période.

Nature des activités retenues pour la pratique clinique spécifique en allaitement

Cette pratique recouvre les activités suivantes :

- ✓ Consultations en face à face individuel ;
- ✓ Consultations par téléphone ou par e-mail ;
- ✓ Séances collectives (session sur l'allaitement dans le cadre de la préparation à la naissance, réunions de parents...);
- ✓ Réalisation de formations sur la lactation pour les familles ou les professionnels de santé.

Ces heures peuvent être effectuées dans le cadre d'une pratique professionnelle ou en tant que bénévole d'une association de soutien. Une supervision de ces activités est requise pour les professionnels ne pouvant exercer sous leur propre responsabilité.

Calculer le pourcentage du temps consacré à la pratique clinique spécifique en allaitement

Il n'est pas toujours facile d'estimer le pourcentage de son temps consacré à l'aide directe auprès des familles pour l'allaitement. Ce pourcentage dépend de votre profession, des conditions de votre exercice et des taux d'allaitement dans la population avec laquelle vous travaillez.

Nous vous suggérons de noter pendant quelques semaines la répartition de votre temps pour faire une estimation aussi précise que possible. Cela peut aussi vous aider pour estimer ce pourcentage dans vos emplois précédents, s'il y a lieu.

Critères sur les associations de soutien à l'allaitement

L'IBLCE énonce les critères suivants pour les volontaires engagées dans une association de soutien de mère à mère :

- ✓ Les volontaires ont une formation initiale.
- ✓ L'association a un code d'éthique.
- ✓ Les volontaires bénéficient d'une formation continue et d'une supervision organisées formellement.

Un forfait annuel (année effective) de 500 heures est octroyé aux associations auxquelles l'IBLCE accorde une reconnaissance officielle (en France La Leche League) si l'activité principale est l'animation de réunions d'information ou de soutien ; et un forfait annuel (année effective) de 250 heures si l'activité principale est la réponse par téléphone ou par mail.

Justification du calcul d'heures de pratique clinique spécifique

Chaque année, un certain nombre de dossiers sont tirés au sort pour être examinés en détail et le tableau d'heures de pratique clinique spécifique (voir ci-dessus après le bulletin d'inscription à la formation du CREFAM) est alors à fournir dans les plus brefs délais.

IBLCE se réserve le droit de contacter les personnes mentionnées dans le dossier comme référentes, par mail ou par téléphone afin qu'elles confirment le calcul d'heures du (de la) candidat(e).

S'informer auprès de IBLCE

Toutes les informations qui précèdent sont susceptibles d'être modifiées par IBLCE. Pour tout renseignement sur l'examen, sur l'arrière-plan de formation ou sur les critères, vous pouvez **contacter la coordinatrice française de l'IBLCE, Mme Chantal Audoin : 05-61-42-96-95 ou france@iblce.org**